

M. Fraser: De s'en débarrasser.

M. Trudeau: Si je n'avais pas une extrême confiance dans la compétence de M. MacDonald, il n'aurait d'abord pas pu conserver son poste au ministère pendant six ans et huit mois, ce qui est bien supérieur à la moyenne, la Commission Lambert ayant recommandé qu'un mandat dure normalement de trois à cinq ans. En conséquence, si M. MacDonald a pu conserver son poste pendant aussi longtemps, c'est que je croyais, et je crois encore, qu'il faisait du bon travail. Je suis également convaincu que M. Farlinger démontrera dans son rapport qu'il fait du bon travail. On lui a confié d'autres fonctions, on ne l'a pas congédié.

De plus, on lui a offert un poste au bureau du Conseil privé, où l'on n'engage pas d'incompétents. C'est un endroit où il faut des gens qui savent bien faire leur travail.

Des voix: Bravo!

● (1420)

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Il est intéressant de signaler que le sous-ministre est en poste depuis six ans, mais qu'après six mois de tiraillements, on a vite fait de le muter et de le cacher dans un coin du bureau du Conseil privé, où personne n'entendra plus jamais parler de lui.

Le ministre accepte-t-il, du moins en une partie, la responsabilité de la mauvaise gestion de ce ministère? Dans ce cas, pourquoi ne fait-il pas ce que l'honneur lui dicte, à savoir remettre sa démission et reconnaître qu'il a fait un fiasco total?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, les députés d'en face se plaignent depuis au moins six mois de l'incurie du gouvernement, du moins en ce qui concerne ce ministère.

Des voix: Exactement!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils demandent presque tous les jours au ministre pourquoi il n'a pas pris ce ministère en main, pourquoi il n'a pas pris de sanctions à l'égard des fonctionnaires qui ont mécontenté les contribuables canadiens et pourquoi il n'est pas intervenu à divers niveaux. Les voilà qui découvrent d'un seul coup que tout allait pour le mieux dans ce ministère et que le ministre était le seul en tort. Si quelqu'un doit être tenu responsable, j'aurais peut-être dû envisager de muter M. MacDonald plus tôt, cependant, je n'ai pas voulu le faire avant que le groupe de travail conservateur termine ses audiences et soit prêt à formuler certaines recommandations.

M. Crosbie: Seize ans d'irresponsabilité!

M. McDermid: Il y a suffisamment de preuves pour justifier sa mutation.

M. McKnight: Vous ne l'aidez pas, Pierre.

Questions orales

M. Trudeau: La seule chose certaine, c'est qu'il ne faut en aucun cas déplacer les députés d'en face. Ils doivent rester là où ils sont pendant encore longtemps.

M. McDermid: Il n'en sera rien et vous le savez, monsieur le premier ministre.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous venons d'apprendre que la Banque du Canada a haussé ses taux d'intérêt pour la sixième fois en autant de semaines. C'est là une mauvaise nouvelle pour les agriculteurs, les petits exploitants, les propriétaires de maison et pour plus de un million et demi de Canadiens et de Canadiennes qui cherchent un emploi. C'est là une bien mauvaise initiative de la part du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre ne cesse de répéter qu'il faut envoyer les signaux appropriés aux Canadiens pour leur redonner confiance dans l'avenir. Pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas émis aujourd'hui le bon signal en refusant cette nouvelle hausse du taux d'intérêt par la Banque du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la semaine dernière, lorsque le député néo-démocrate parcourait le nord de l'Ontario, il a eu des hallucinations, sans doute provoquées par les aurores boréales, et s'est imaginé qu'un grand conflit m'opposait au gouverneur de la Banque du Canada. Cette affirmation n'était absolument pas fondée et était plutôt irréflectée de la part d'un homme qui se vante d'être le contraire.

Aujourd'hui, il n'est pas mieux informé lorsqu'il parle de hausses terribles des taux d'intérêt et des conséquences qu'elles auront pour les agriculteurs, les petits exploitants, et le reste.

D'abord et avant tout, ce n'est pas la Banque du Canada qui fixe les taux, mais le marché des bons du Trésor qui se tient tous les jeudis.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Monsieur le Président, le taux de la Banque du Canada a grimpé aujourd'hui de deux centièmes p. 100. C'est là une hausse terrible qui étouffera sans doute l'économie, si l'on en croit le député néo-démocrate. Celui-ci sait pertinemment qu'une hausse de cette nature ne modifie ni ne modifiera en rien les taux d'intérêt, qu'il s'agisse des taux préférentiels, des taux sur les emprunts personnels ou des taux hypothécaires. Nous prévoyons que la hausse d'aujourd'hui n'influencera en rien les taux d'intérêt qui sont exigés des Canadiens.